

Madame la Directrice Académique, Mesdames, Messieurs chers collègues,

Avant de commencer son propos, le SE-Unsa 94, note positivement votre volonté, d'avoir et de maintenir un dialogue social entre l'administration et les organisations syndicales, notamment par la mise en place d'une CAPD bilan de rentrée qui existe seulement depuis peu.

C'est une occasion d'échanger sur les réussites et les axes d'amélioration à engager pour la gestion de nos collègues et d'anticiper sur les chantiers qui devront être conduits au cours de l'année.

En premier lieu, nous souhaitons aborder la gestion des remplaçants par le pôle remplacements. Vous le savez, cette mise en place a été chaotique et a fait apparaître un certain nombre de dysfonctionnement, eut égard aux évolutions importantes et à la nécessité pour l'ensemble des acteurs à s'approprier pleinement les modalités.

Lors de plusieurs audiences, nous avons pu apprécier votre reconnaissance d'évolutions à envisager pour que ces modalités rendent plus efficaces le remplacement mais surtout permette aux enseignants remplaçants, qui pour la plupart ne l'ont pas choisi, d'œuvrer dans des conditions plus aisées.

La tenue d'un groupe de travail permettra, nous en sommes convaincus, de formuler des propositions, qu'elles émanent des services de la DSDEN comme des élus du personnels et des collègues, pour gagner en efficacité en cours d'année et ainsi être fins prêts pour la rentrée 2019.

Dans un second temps, il nous paraît essentiel d'aborder la question de l'avancement. En effet, un certain nombre d'interrogations ressurgissent depuis la publication de l'appréciation de l'autorité académique résultant des bilans des rendez-vous de carrière.

Le SE-Unsa 94 a toujours demandé, depuis la mise en place des nouvelles modalités d'évaluation et d'avancement, la tenue de groupe de travail sur les critères retenus par l'administration pour attribuer ses appréciations et la réalisation du tableau d'avancement. L'objectif nous tenons à le rappeler étant de comprendre et d'expliquer aux enseignants l'ensemble du processus pour que les appréciations et la démarche soient comprises. Trop souvent, la défiance est générée par un manque de compréhension mais aussi de communication. Il nous appartient donc, employeurs comme élus du personnel de maîtriser l'ensemble des éléments pour informer avec exactitude l'ensemble des enseignants.

La valeur professionnelle étant graduée en 4 appréciations, le terme « satisfaisant » est source de déception pour un certain nombre de collègues qui estiment être trop proches de l'appréciation « à consolider » alors que deux autres termes sont bien plus valorisants. Ce sentiment peut conduire à une diminution de l'implication des enseignants dans leur travail au quotidien mais surtout à une défiance assumée vis-à-vis de la hiérarchie, avec les conséquences que cela produit.

Afin de clore ces inquiétudes, nous vous demandons à nouveau la tenue d'un groupe de travail sur cette question.

Bien qu'elle fasse partie de nos questions diverses, il nous paraît important de rappeler l'importance de la formation, au travers du Conseil Départemental de Formation.

Depuis quelques années, les enseignants se voient confronter à un public de plus en plus diversifié et complexe. La plupart des problèmes auxquels les équipes enseignantes sont confrontées sont des problèmes liés à la scolarisation des Elèves à Besoins Educatifs Particuliers et des élèves hautement perturbateurs.

Si le SE-Unsa, depuis plusieurs années, met en place des formations axées sur ces problématiques, c'est bien à l'employeur d'accompagner les enseignants tout au long de leur carrière. Dans la mesure où, à ce jour, la formation initiale ne prend pas en compte ce volet, nous souhaiterions nous assurer que le plan de formation intègre bien ces problématiques. Problématique qui concerne plus particulièrement les enseignants en début de carrière mais pas seulement.

Nous vous remercions, Madame la Directrice Académique, chers collègues, pour l'attention que vous avez porté à notre propos et pour les réponses qui seront apportées.

Clément PEYROTTE
Christelle CRUSBERG
Les élus du SE-Unsa